

# PROJET ÉOLIEN DE LA PANIÈRE DU FORT

## BILAN DE LA CONCERTATION

Dispositif de concertation  
volontaire mené de  
janvier 2021 à  
septembre 2025

## Table des matières

|                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. PREAMBULE.....</b>                                                                               | <b>3</b>  |
| 1.1 Les parties prenantes de la démarche de concertation .....                                         | 3         |
| 1.2 Les chiffres clés à retenir .....                                                                  | 5         |
| <b>2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DU PROJET DE LA PANIERE DU FORT .....</b>                          | <b>7</b>  |
| 2.1 Le contexte de la démarche de concertation .....                                                   | 7         |
| 2.2 Les modalités de concertation .....                                                                | 9         |
| 2.3 Le dispositif d'information et de sensibilisation .....                                            | 13        |
| 2.4 Le dispositif de concertation .....                                                                | 16        |
| <b>3. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EXPRIMES PAR LES PARTICIPANTS .....</b>                               | <b>28</b> |
| 3.1 Un dispositif de concertation et d'information transparent et ouvert aux participants<br>28        |           |
| 3.2 Une transition écologique et énergétique au cœur des préoccupations .....                          | 29        |
| 3.3 Une implantation du projet coconstruite dans les limites techniques du projet.....                 | 31        |
| 3.4 Des demandes concrètes de partages de la valeur sur les retombées économiques et<br>fiscales ..... | 32        |
| 3.5 Des mesures d'accompagnement au bénéfice des habitants des communes .....                          | 33        |
| <b>4. ANNEXES.....</b>                                                                                 | <b>36</b> |
| 4.1 Calendrier de la concertation .....                                                                | 36        |

## 1. PREAMBULE

Le présent document est le bilan de la concertation volontaire du projet éolien de la Panière du Fort sur les communes d'Achery et de Mayot. Il permet de présenter les divers éléments portés à la concertation ainsi que les modalités de communication et d'échanges en direction des habitants et des acteurs publics locaux.

La procédure d'instruction prévoit une consultation publique du projet éolien par les habitants. Ce bilan de la concertation sera remis au commissaire enquêteur en charge de cette consultation.

### 1.1 Les parties prenantes de la démarche de concertation

#### - *wpd onshore France, porteur du projet et acteur historique du territoire*

Producteur d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres et solaires photovoltaïques (au sol ou sur grandes toitures). La filiale du groupe wpd AG, créé en 1996 en Allemagne, s'est implantée en France en 2002. wpd onshore France dispose de deux sièges à Boulogne-Billancourt et Paris, neuf agences en région (Bordeaux, Cholet, Dijon, Lille, Limoges, Nantes, Lyon, Nancy et Tours), ainsi que des représentations locales (à Bayonne, Grenoble, Rouen et Montauban) pour

être toujours au plus près des projets. wpd onshore France emploie actuellement plus de 150 personnes. En France, wpd onshore France a mis en service 571 MW de capacités éoliennes terrestres et bénéficie d'un portefeuille de projets éoliens et photovoltaïques en cours de développement équivalent à 2,2 GW.

wpd onshore France attache une grande importance à l'inclusion des habitants dans le développement des projets éoliens et considère que les choix énergétiques doivent être l'affaire de tous. L'objectif de cette concertation est de co-construire un projet qui répond aux spécificités du territoire et aux attentes des acteurs publics locaux : habitants, élus et associations.

**Présent dans l'Aisne depuis plus de 15 ans, wpd onshore France est un acteur historique du développement éolien dans le département.** L'entreprise y déploie une démarche de co-construction des projets, en lien étroit avec les collectivités, les habitants, les associations locales et les acteurs économiques. Cette approche territoriale, fondée sur le dialogue et la concertation, a permis à wpd onshore France de s'ancrer durablement dans le paysage énergétique local.

À ce jour, wpd onshore France compte huit parcs éoliens construits, quatre projets accordés et quatre en instruction, soit un total de 102 éoliennes réparties sur le territoire. La puissance cumulée de ces installations atteint 311 MW, ce qui représente 64 % des besoins résidentiels en électricité du département. Au-delà de





leur contribution à la transition énergétique, ces projets génèrent plus de 2,7 millions d’euros de retombées fiscales annuelles et ont permis de mobiliser plus de 12 millions d’euros de commandes auprès des entreprises locales.

Engagée dans le développement territorial, wpd onshore France accompagne également de nombreuses initiatives locales. L’entreprise soutient des actions pédagogiques, culturelles et environnementales, telles que des ateliers sur les métiers de l’éolien, des visites de parcs, des créations de nichoirs ou encore des événements organisés en partenariat avec les communes et les associations. Cette implication témoigne de la volonté de wpd onshore France de construire des projets en synergie avec les territoires, en plaçant l’humain et l’environnement au cœur de ses engagements.

**La société wpd onshore France est présente lors d’initiatives locales et départementales dans l’Aisne, et rentre souvent en contact avec les populations locales.**

#### **- *Energie Panière du Fort***

Dans le cadre de l’exploitation du parc éolien de la Panière du Fort, une société d’exploitation spécifique au projet, filiale du groupe wpd onshore France, a été créée. Il s’agit de la société Énergie Panière du Fort, entièrement dédiée au projet

**Énergie Panière du Fort est le demandeur de la présente demande d'autorisation.**

#### **- *Les communes initiatrices***

**La commune d’Achery** est située dans le département de l’Aisne, au cœur d’un territoire rural marqué par une forte identité locale. Elle se distingue par son paysage ouvert, ses terres agricoles et son patrimoine bâti typique des villages de la région. La commune est déjà familière avec l’énergie éolienne, puisqu’elle accueille un parc en exploitation sur son territoire. Cette précédente expérience a permis aux élus et aux habitants de développer une certaine connaissance des enjeux liés à ce type de projet, tout en nourrissant des attentes en matière de retombées locales, de concertation et de transparence. La commune d’Achery s’est engagée dans le processus de concertation, en participant aux Comités de suivi, en relayant l’information auprès des habitants en utilisant leurs propres canaux de communication (bulletins municipaux, page facebook...) et en formulant des propositions concrètes pour les mesures d’accompagnement.

**La commune de Mayot**, voisine d’Achery, partage une dynamique territoriale similaire, tout en affirmant sa propre identité. Plus petite en superficie et en population, elle se caractérise par un tissu social resserré et une forte implication des élus pour dynamiser la vie locale. Le projet éolien représente pour Mayot une opportunité de développement, mais aussi un sujet de questionnement, notamment en ce qui concerne l’intégration paysagère, les bénéfices concrets pour la commune et la manière d’associer le patrimoine au projet. Les élus de Mayot ont pris part à l’ensemble des temps de concertation, et la commune a accueilli plusieurs actions spécifiques, telles que des permanences publiques et des visites de chantier. Cette implication a permis de faire émerger des propositions adaptées aux besoins locaux, comme la création d’une aire de convivialité ou l’amélioration des équipements communaux.

- Les bureaux d'études experts



**Ecosphère**

Avec, 35 ans d'expérience sur les études pour une prise en compte des milieux naturels terrestres, aquatiques et marins, le bureau d'étude Ecosphère a été le garant technique des études menées. L'agence de Reims s'est organisée pour suivre le projet des Hauts de l'Armançon avec ses compétences variées et complémentaires : botanique, phytoécologie, zoologie (oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes...), génie écologique, SIG et cartographie...



**L'atelier des paysages**

L'Atelier des paysages, partenaire de longue date de wpd onshore France, est un bureau d'études spécialisé dans l'analyse et l'intégration paysagère des projets. Il réalise les études réglementaires liées au paysage ainsi que les photomontages en partenariat avec le bureau d'études Geophom. Son approche sensible du territoire s'appuie une analyse spatiale sensible, pour une intégration harmonieuse avec le territoire

## 1.2 Les chiffres clés à retenir

**4 années de concertation et d'information**

**170 participants à la concertation**

**8 actions ouvertes au public**

**5 réunions en Comité de suivi**

**20 rencontres avec les élus locaux**

**Une participation d'acteurs divers : enfants de l'école communale, riverains, élus locaux, associations...**

Parmi les actions ouvertes au public, celles-ci se sont déroulées avec des spécificités et des amplitudes temporelles différentes dont :

- 4 permanences publiques pour échanger avec les habitants du périmètre du projet éolien ;
- 1 atelier avec les enfants de l'école communale d'Achery pour permettre l'expression de ce public spécifique ;
- 1 balade nocturne et écologique sur les chauves-souris, pour sensibiliser sur la fragilité de ces espèces locales et pour projeter les habitants sur la future zone d'implantation du projet ;
- 1 stand de concertation accompagné face à l'école d'Achery pour échanger avec les habitants ;
- 1 questionnaire en ligne mis en place pendant 2 mois pour permettre aux habitants de participer par internet.

**Un des indicateurs tient dans la participation et l'implication des différents acteurs, avec plus de 600 personnes informées et près de 170 participants.**

Par ailleurs, **20 rencontres avec les élus locaux se sont tenues lors du développement du projet en amont du dépôt**, afin de présenter un projet concerté avec les représentants des administrés et prenant en considération leurs points d'attention.

**5 supports d'information (bulletin d'information, flyer, affiche...)** ont été distribués à un périmètre englobant jusqu'à 400 foyers sur une période de 4 ans, afin d'informer les habitants de l'avancée du projet, **soit environ 2 000 supports envoyés.**

## 2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DU PROJET DE LA PANIERE DU FORT

### 2.1 Le contexte de la démarche de concertation

Porter un projet de territoire fondé sur les énergies renouvelables signifie pour les élus locaux une manière de répondre à des enjeux environnementaux importants tout y intégrant les attentes exprimées par les habitants.

#### Des communes familières de la transition écologique et énergétique

Dans ce secteur de l'Aisne, particulièrement exposé aux risques d'inondation, la transition écologique et énergétique n'est ni inconnue ni abstraite mais bien vécue comme une priorité partagée, à la fois par les élus et par la population.

Ces deux communes, déjà familières des énergies renouvelables grâce à la présence d'un motif éolien à proximité, ont souhaité tirer parti de cette expérience pour envisager un projet à leur échelle. Habituees à ces infrastructures et désireuses de s'engager davantage dans cette transition, elles ont vu dans le projet de la Panière du Fort une opportunité de mobiliser un levier concret, local et durable. L'éolien y est alors perçu comme une continuité des efforts déjà engagés.

C'est dans ce contexte que les communes d'Achery et de Mayot ont choisi d'ouvrir une réflexion sur le développement d'un parc éolien, à la suite de nombreux échanges avec la société wpd onshore France. Il s'agit dans un premier temps de sonder la population, puis d'initier une dynamique collective autour du projet. Cette démarche s'est construite progressivement, dans un esprit d'écoute et de co-construction. Après plusieurs entretiens avec les élus locaux, les deux communes ont choisi, d'un commun accord, de confier l'accompagnement du projet à wpd onshore France, en raison de sa méthode et de son engagement en faveur de la concertation.

#### Une concertation comme ambition du projet

Dès le départ, la concertation a été posée comme un critère central. Loin d'être un outil de communication, c'est une exigence formulée par les communes pour la bonne réalisation du projet. L'information du public a été pensée comme une priorité, notamment sur les aspects techniques, réglementaires et environnementaux du projet, pour que chaque habitant des deux communes puisse comprendre le projet éolien, en mesurer les impacts et en débattre.

Ce projet éolien ne s'est donc pas imposé : il s'est construit pas à pas, à partir d'une volonté locale des élus, d'un dialogue constant avec les participants à la concertation, et d'une ambition partagée de faire de la transition énergétique et écologique un moteur de développement territorial.

#### La mise en place d'une concertation volontaire

wpd onshore France souhaite dans l'intégralité de ses projets la réalisation d'une concertation volontaire, en amont de la consultation du public prévue dans le cadre de la procédure d'instruction du projet. Cette

dernière arrive trop tard dans la conception d'un projet : elle ne permet pas la fabrication collective d'un projet de territoire. wpd onshore France a souhaité intégrer la population locale dans le processus de développement.

**Notre démarche de participation est volontaire et ne répond pas à une obligation légale ou réglementaire.** Toutefois, elle est encadrée par l'article L 120-1 du Code de l'Environnement sur « la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » introduit par la loi Grenelle II.

L'équipe projet a eu à cœur de développer un projet respectueux de l'environnement et des populations locales. La proximité et le dialogue sont des valeurs essentielles dans le cadre des actions menées.

**L'agence wpd onshore France de Boulogne s'est occupée de la réalisation de la concertation volontaire en lien avec les acteurs publics locaux, qui vise à :**

- informer et communiquer sur le projet ;
- concerter et faire participer tous les publics ;
- recueillir et intégrer les contributions des habitants dans le projet éolien ;
- enrichir les mesures d'accompagnement par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux ;
- faire adhérer les habitants au projet éolien, toutes cibles confondues.

Dès le début du projet, les actions de concertations ont été déployées dans une volonté claire de transparence et d'inclusion de la population. Des événements spécifiques ont été organisés pour permettre aux habitants de s'exprimer, de s'informer et de participer au projet. Ce choix d'une concertation volontaire répond au souhait d'un développement responsable, en collaboration avec la communauté locale, tout en répondant aux préoccupations et en valorisant les retours des citoyens.

### Le respect du droit à la participation et à l'information

La démarche de concertation du projet de la Panière du Fort s'est inscrite dans un strict respect du droit effectif à l'information et à la participation de tous les publics et les acteurs locaux. **La concertation choisie est volontaire mais s'est inscrite avec la même qualité qu'une concertation préalable au titre du code de l'environnement.**

**Nous nous sommes attachés à poursuivre les visées de l'article L120-1 du Code de l'Environnement, à savoir :**

- améliorer la qualité de la décision publique et contribuer à sa légitimité démocratique ;
- assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- sensibiliser et éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- améliorer et diversifier l'information environnementale.

**La participation du public a été respectée :**

- en permettant l'accès aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
- en mettant en place des modalités de concertation respectant le cadre du Code de l'Environnement ci-dessus ;
- en donnant au public des délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions.



**Le public a pu disposer d'un accès à des informations claires et complètes** sur le projet, notamment ses caractéristiques techniques, le porteur du projet, les communes partenaires, les impacts environnementaux, socioéconomiques et sur l'aménagement du territoire. **La qualité des informations a été garantie par la présence des élus, garant de cette concertation.** Les élus ont aussi utilisé leurs propres canaux de communication pour relayer l'information (bulletins municipaux, pages facebook...). À leur demande, l'information s'est mise en place avec des modalités d'accessibilité renforcées :

- grâce aux bulletins d'information dédié au projet et accessible à l'ensemble des publics ;
- par des flyers et des affiches, intégrés dans des lieux publics et connus des habitants ;
- par un questionnaire en ligne et en papier en Mairie permettant la libre participation de tous par internet.

**L'information a été adaptée à chaque étape du projet selon les modalités définies par wpd onshore France et les communes partenaires, à l'écoute des habitants et des acteurs locaux.** Cette information disponible était enfin adaptée à l'état d'avancement du projet. La durée de la concertation et de l'accès à l'information s'est étirée sur plusieurs années afin de permettre à tous de connaître les étapes du projet et son avancement.

**La participation a fait attention à reconnaître l'expertise de l'ensemble des acteurs et des publics participants** en prenant en compte les communes limitrophes du projet mais non-investies, des associations locales, les enfants de l'école communale d'Achery... Pour autant la concertation a eu ses limites quant aux types de publics intéressés par le projet en raison d'un sujet éolien déjà très présents dans le département et une lassitude existante au sein des publics.

## 2.2 Les modalités de concertation

**La démarche a répondu à la volonté des élus des communes concernées de faire de la concertation une ambition majeure pour le projet éolien.**

### Le périmètre de la concertation

**Le territoire des communes d'Achery et de Mayot s'inscrit dans un environnement déjà familier avec l'énergie éolienne.** Plusieurs parcs sont en exploitation ou en développement à proximité, ce qui confère aux habitants une certaine connaissance des projets de ce type.

Toutefois, cette familiarité peut également engendrer une forme de distance ou de lassitude vis-à-vis des démarches de concertation, perçues parfois comme redondantes ou peu impactantes dans le quotidien des habitants. Le sujet de l'éolien, bien que présent dans le paysage, ne constitue pas une priorité dans les préoccupations immédiates du quotidien.

**Conscients de cette réalité, les porteurs du projet, en lien étroit avec les élus locaux, ont défini un périmètre de concertation adapté aux échelles de vie et de participation des populations concernées.** Ce périmètre s'est naturellement centré sur les deux communes d'implantation, Achery et Mayot, tout en intégrant les dynamiques intercommunales à travers la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, ainsi que la commune voisine d'Anguilmont-le-Sart.

**L'ensemble des actions de concertation respecte le rôle de centralité des communes d'Achery et de Mayot.**

Pour mieux atteindre les participants, des publics cibles ont été détaillés dès le début de la démarche de concertation :

- **Public habitants des deux communes d'implantations**
  - Information : information générale et actualisée via les bulletins d'informations, invitations aux événements, articles de presse, bulletins municipaux, page facebook.
  - Participation : permanences publiques, balades, atelier avec l'école communale, questionnaire. Environ 600 personnes.
- **Public élus locaux des communes limitrophes et d'implantation**
  - Information : information générale et actualisée via les bulletins d'informations, invitations aux événements, articles de presse, brochure spécifique, photomontages, comptes-rendus et études techniques.
  - Participation : visites de chantier, ateliers de travail en Comité de suivi, interviews sur les études du projet, temps d'échanges sur les mesures d'accompagnement et leur validation, permanences publiques. Environ 30 personnes.

### Une gouvernance commune et partagée avec les élus locaux

wpd onshore France et les communes initiatrices ont d'abord pris l'initiative d'organiser une **gouvernance commune du projet**. Celle-ci vise à recueillir les attentes quant à l'organisation de la concertation et aux thématiques qu'ils souhaitent voir abordées. Mise en place à partir de 2022, **elle a permis la création du Comité de suivi, instance décisionnelle sur le projet éolien et son ambition**. Les élus locaux se sont fortement investis dans la concertation et y ont participé tout au long de ce processus. Leur présence a été particulièrement utile et appréciée pour orienter des thématiques particulières et préciser d'autres éléments sur des sujets locaux.

Le Comité de suivi représente l'instance de décision du projet éolien. Au travers des travaux de ce Comité de suivi, plusieurs questions techniques et stratégiques de développement ainsi que la démarche de concertation et d'information ont été discutées et validées.

**Sa composition est plurielle et équilibrée, réunissant :**

- Les deux maires ainsi que des élus des communes d'Achery et de Mayot ;
- Des habitants volontaires des deux communes ;
- Le porteur de projet wpd onshore France, en lien avec l'ensemble des bureaux d'études experts indépendants.

**Le Comité de suivi se réunit à intervalles réguliers pour :**

- La définition des points de vue pour les photomontages ;
- La proposition et la priorisation des mesures d'accompagnement (environnement, cadre de vie, patrimoine) ;
- La co-construction de scénarios d'implantation, validés ensuite par les bureaux d'études ;
- Le choix du nom du projet, devenu « La Panière du Fort », symbole du projet éolien et du patrimoine local.

**Son pouvoir décisionnel repose sur une logique de consensus et de responsabilité partagée.** Les décisions prises en Comité de suivi orientent concrètement le projet, tant sur le plan technique que sur le plan territorial. Il s'agit d'un espace de dialogue structuré, mais aussi d'un lieu de pilotage stratégique, où les arbitrages sont rendus collectivement, dans le respect des intérêts locaux.

**Le Comité de suivi s'est réuni à cinq reprises entre 2023 et 2025. Chaque séance a permis de présenter les avancées du projet (études écologiques, acoustiques, paysagères), de restituer les retours des permanences publiques, et d'impliquer les membres dans des ateliers participatifs.** Elles ont notamment permis de définir de nouveaux points de vue pour les photomontages, de proposer des idées de mesures d'accompagnement (plantations, aménagements, valorisation de la mare, etc.), et de réfléchir à des actions de communication adaptées.

Le Comité de suivi joue également un rôle de relais d'information auprès des habitants. Il est conçu comme un groupe de travail ouvert, où les membres peuvent faire remonter des propositions entre les réunions. Des outils comme des bulletins d'information, des animations locales (ex. : Nuit de la chauve-souris), ou encore des échanges informels ont renforcé cette dynamique.

**Par ailleurs, dans un souci de transparence et d'équité, il a été décidé par les communes initiatrices et wpd onshore France, de présenter les travaux et décisions aux conseils municipaux des communes de façon concomitante.** Dès lors, depuis le début de développement du projet éolien de la Panière du Fort, plusieurs réunions des conseils municipaux réunis ont eu lieu jusqu'en 2025.

### Une concertation construite et mise en place sur 3 axes

**La stratégie de concertation mise en œuvre pour le projet éolien de la Panière du Fort repose sur une ambition : faire du projet un levier de dialogue territorial, en dépassant les approches classiques souvent perçues comme descendantes ou formelles.** Dans un territoire déjà marqué par la présence de l'éolien, mais où les démarches participatives peuvent parfois susciter de la distance ou de la lassitude, il s'agissait de redonner du sens à la concertation.

Cette stratégie s'est articulée autour de trois axes, qui ont structuré l'ensemble des actions menées : comprendre et faire comprendre, améliorer le projet, et rendre possible son appropriation.

#### AXE n°1 – Comprendre le territoire et faire comprendre le projet éolien

**Le premier pilier de la stratégie a consisté à comprendre le territoire et à s'y projeter.** Le comprendre, c'est d'abord reconnaître ses spécificités : ses paysages, ses usages, ses rythmes de vie, mais aussi ses sensibilités et ses attentes. Cela a impliqué une présence régulière sur le terrain, des échanges directs avec les habitants, les élus, les acteurs associatifs et économiques. Cette immersion a permis de capter des signaux faibles, des perceptions parfois implicites, qui ne remontent pas toujours dans les dispositifs « classiques ».

Faire comprendre le projet, en retour, a nécessité un effort de pédagogie constant. **Il ne s'agissait pas seulement de présenter des données techniques, mais de les rendre accessibles, compréhensibles et discutables.** Pour cela, des outils variés ont été mobilisés : bulletins d'information, réunions publiques, visites de chantier, casques de réalité virtuelle, supports visuels et cartographiques. Chaque action a été pensée pour répondre à un besoin spécifique d'information, en adaptant les formats aux publics visés. Cette montée en compréhension partagée a permis de poser les bases d'un dialogue plus équilibré.

## AXE n°2 – Améliorer le projet éolien par l’expertise locale

**Le deuxième pilier a consisté à faire de la concertation un véritable levier d’amélioration du projet.** Loin d’un simple recueil d’avis, la démarche a permis d’enrichir le projet à chaque étape, en intégrant les retours des habitants et des parties prenantes. Les échanges ont porté sur des sujets concrets : les usages du territoire, les attentes en matière de cadre de vie, les variantes d’implantation, les mesures d’accompagnement...

Des animations ont été mis en place pour favoriser l’expression des usages : jeux de rôles pour recueillir les perceptions des enfants, balades nocturnes pour explorer la biodiversité locale, ateliers lors des Comités de suivi et permanences publiques pour impliquer les élus locaux et les habitants dans la réflexion sur les aménagements. Ces formats ont permis de faire émerger des propositions fines, ancrées dans le quotidien des habitants et de nourrir la conception du projet avec une expertise d’usage précieuse.

**Cette logique d’amélioration continue s’est également traduite par une capacité d’adaptation de l’équipe projet, qui a su faire évoluer ses propositions en fonction des retours exprimés.** Le choix du nom du projet, la définition des mesures d’accompagnement, ou encore la validation des implantations finales sont autant d’exemples concrets de cette co-construction.

## AXE n°3 – Rendre possible l’appropriation du projet

**Le troisième pilier de la stratégie a visé à créer les conditions d’une appropriation durable du projet par le territoire.** Pour qu’un projet éolien soit accepté, il ne suffit pas qu’il soit techniquement abouti : il doit être compris, partagé, et reconnu comme légitime. Cela suppose un véritable partage des connaissances, une transparence sur les choix effectués, et une écoute active des préoccupations.

La mise en place d’un Comité de suivi, réunissant élus, habitants et porteurs de projet, a permis d’instaurer un cadre de dialogue régulier et structuré. Il a joué un rôle central dans la validation des grandes étapes du projet, dans la priorisation des mesures d’accompagnement, et dans la planification des actions à venir. Il a également permis de maintenir un lien de confiance entre les parties prenantes, en assurant une continuité dans les échanges.

**Au-delà de la gouvernance, l’appropriation du projet s’est aussi construite à travers les retombées locales concrètes.** Les mesures d’accompagnement ont été pensées comme des leviers de développement territorial : aménagements de sentiers, équipements publics, actions pédagogiques, projets intergénérationnels... Ces propositions, issues du terrain, ont renforcé la légitimité du projet et permis de l’inscrire dans une dynamique de territoire.

## 2.3 Le dispositif d'information et de sensibilisation

Le projet éolien de la Panière du Fort a fait l'objet d'un programme d'actions précises relevant de l'information à la participation du public. Décidé avec le Comité de suivi, ces actions ont permis aux habitants de bénéficier d'une information transparente et claire sur le projet éolien. En tout, 5 supports et actions d'information ont permis aux habitants de prendre de l'information sur le projet de la Panière du Fort.

### Les flyers d'information et invitations aux événements



Le périmètre de distribution établit recense plus de 330 foyers. Ainsi, environ 660 flyers et invitations aux événements publics ont été envoyées pour inviter les habitants à participer à la concertation.

### Les bulletins d'information



2 bulletins d'information a permis de d'informer sur les actualités et l'information sur le projet en décembre 2023. Le format est un A4 4 page recto/verso, permettant d'intégrer des informations sur l'avancée du projet. La distribution a été assurée pour l'ensemble des foyers des communes d'implantation, et mis à disposition



dans les communes voisines (Brissay-Choigny, Travecy, Danizy, Anguilmcourt-le-Sart), ce qui représente plus de **660 bulletins d'Informations** sur le projet éolien.

### Balade sur les chauves-souris

Le lundi 11 septembre 2023, une action de sensibilisation a été organisée sur les communes d'Achery et de Mayot, en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Aisne. Cette initiative visait à faire le lien entre les enjeux environnementaux et le développement du projet éolien.

L'objectif principal était d'informer les riverains sur la biodiversité locale, en particulier sur les chauves-souris, espèces sensibles et souvent méconnues, dont la présence est un indicateur écologique important. Il s'agissait également de recueillir les contributions des participants sur les enjeux locaux liés à la faune locale, et de répondre aux questions sur les exigences réglementaires environnementale.

La soirée a débuté par une présentation animée par le CPIE, qui a exposé les caractéristiques des chauves-souris, les particularités des espèces locales, leur rôle dans les écosystèmes, ainsi que les enjeux de leur préservation. Un temps d'échange a permis aux participants – élus locaux, habitants et intervenants de wpd onshore France – de poser leurs questions et de partager leurs observations.



La seconde partie de l'événement a pris la forme d'une balade nocturne. Munis de détecteurs d'ultrasons, les participants ont pu observer et écouter les chauves-souris dans leur habitat naturel. En tout, 16 personnes se sont déplacées pour cette nuit des chauves-souris.

### Visite du Fort Mayot

Par ailleurs, une **visite du Fort Mayot** a été organisée avec les bureaux d'études, en présence d'élus et de membres du Comité de suivi. Ce temps fort a permis d'ancrer le projet dans son environnement patrimonial et de nourrir les réflexions sur les enjeux paysagers et historiques du site



## Article de presse

Un **article de presse** a été publié à la suite de la permanence publique organisée en 2025, permettant de relayer les échanges et de valoriser la participation citoyenne. Cette couverture médiatique a contribué à élargir la diffusion des informations relatives au projet et à sensibiliser un public plus large.

**PAYS CHAUNOIS** 21

**Les 11 - 25 ans invités pour une journée loisirs où l'on voit les jeux en grand**

Le parc éolien sera ouvert à la fin de l'été.

Le parc éolien sera ouvert à la fin de l'été.

Le parc éolien sera ouvert à la fin de l'été.

**Quatre nouvelles éoliennes sont attendues d'ici 2029**

**Achery / Mayot.** Les éoliennes devraient prochainement pousser dans les communes d'Achery et Mayot. Le projet du parc de la Panière a été lancé en 2021. Si les études environnementales et l'autorisation préfectorale sont favorables, le projet devrait voir le jour en 2029.

**George Lemaire**

Le conseil n'est pas prêt à voter en faveur du projet. Le conseil n'est pas prêt à voter en faveur du projet. Le conseil n'est pas prêt à voter en faveur du projet.

**Ces éoliennes pourraient selon Marc Legard rapporter plus de 30 000 euros à sa commune.**

**Une construction attendue en 2029**

Le projet n'est pas prêt à être construit. Le projet n'est pas prêt à être construit. Le projet n'est pas prêt à être construit.

**Bonnes tables**

**MAISON DE LA FRUITE**

**Pour figurer dans cette rubrique contactez le 03 22 22 04 10**

## Participation à la journée du développement durable de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La-Fère

wpd onshore France a tenu un **stand dédié** lors de la **Journée du développement durable** organisée par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La-Fère. Cette participation a permis de présenter le projet, d'échanger avec les visiteurs sur les enjeux de la transition énergétique, et de recueillir des avis et suggestions dans un cadre convivial et pédagogique.



## 2.4 Le dispositif de concertation

Le dispositif de concertation mis en place pour le projet éolien de la Panière du Fort s'est appuyé sur des actions ouvertes à toutes et tous, visant à valoriser l'expertise d'usage des habitants et à favoriser la remontée d'informations depuis le terrain. L'objectif était clair : associer les citoyens aux grandes orientations du projet, en leur donnant les moyens de s'informer, de s'exprimer et de contribuer activement à son élaboration.

Les invariants du projet, c'est-à-dire les principes structurants qui encadrent son développement, ont d'abord été discutés et validés par le Comité de suivi, avant d'être partagés avec l'ensemble des participants à la concertation. À travers des temps d'échange ouverts et participatifs, les habitants ont pu s'informer sur l'état d'avancement du projet, proposer de nouveaux points de vue pour les photomontages, formuler des mesures d'accompagnement en lien avec les besoins locaux, et réfléchir collectivement aux modalités de communication à mettre en œuvre. Cette démarche a permis de faire émerger une dynamique constructive, fondée sur la transparence, l'écoute et l'implication directe des habitants dans les choix qui concernent leur cadre de vie. Elle illustre la volonté de construire un projet éolien en lien étroit avec le territoire, ses réalités et ses aspirations.

### Les étapes de la démarche de concertation

#### 1<sup>ère</sup> phase de la concertation : fin 2021 à fin 2022

##### Un dialogue concret avec les élus locaux sur le potentiel éolien

La première phase du projet éolien de la Panière du Fort s'est construite autour d'un dialogue régulier avec les élus des communes d'Achery et de Mayot. Dès début 2021, wpd onshore France a engagé une série de réunions pour partager les premiers éléments sur le potentiel éolien des communes et structurer un projet éolien.

Dans les deux communes, les échanges ont permis d'initier une première réflexion sur les conditions du projet, tout en s'interrogeant sur les problématiques et les impacts potentiels. Des discussions ont porté sur les retombées locales, le foncier, et les retours d'expérience d'autres projets éoliens, pour mieux s'approprier une réflexion sur le territoire.

Entre juillet 2021 et janvier 2022, les réunions se sont intensifiées, abordant des sujets techniques et territoriaux plus précis. Durant ces discussions, les deux communes ont exprimé qu'une distance entre les habitations et les éoliennes supérieure aux exigences réglementaires constituait un prérequis indispensable à leur délibération en faveur du projet.

Par ailleurs, les élus locaux et wpd onshore France se sont mis d'accord sur la mise en place d'un Comité de suivi du projet éolien. Son rôle en tant qu'instance décisionnel sera de gérer l'ensemble des échanges et des avancées sur le projet éolien, et de les restituer à la population. Ces échanges ont permis de poser les bases d'un projet adapté aux spécificités locales, en tenant compte des attentes exprimées par les élus et des enjeux de paysage, de cadre de vie et de développement communal. Les deux communes ont confirmé leur intérêt en délibérant favorablement au lancement des études du projet à partir de 2022.



## 2<sup>ème</sup> phase de la concertation : fin 2022 à fin 2024

### Une phase active de concertation pour comprendre le territoire

La concertation s'est alors accélérée pour se transformer en une phase plus active autour du Comité de suivi et d'actions plus ouvertes aux habitants. Durant deux années entre 2023 et 2024, des réunions régulières ont été organisées avec les élus locaux pour répondre aux interrogations et recueillir les connaissances locales pour intégrer les spécificités du territoire. Dans les deux communes, les échanges ont permis d'aborder des sujets clés comme les retombées fiscales, le foncier, la distance aux habitations ou encore les mesures d'accompagnement.

En 2023, la concertation s'est ouverte au grand public avec l'organisation de permanences publiques, d'une balade nocturne et en 2024 par une journée pédagogique avec l'école communale. Cette phase a été marquée par une volonté forte de transparence, soutenue par les élus, qui ont insisté sur la diffusion régulière d'informations. L'ensemble de ces échanges a permis d'ancrer localement le projet et de tenir compte des sensibilités et des attentes exprimées par ses habitants.

Les discussions ont mis en lumière des mesures d'accompagnement concrètes à déployer, un partage de la valeur du parc éolien à affirmer et une implantation qui se doit de tenir compte de l'existant. En parallèle, le projet a été présenté à la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La-Fère, permettant d'élargir la réflexion à l'échelle intercommunale.

## 3<sup>ème</sup> phase de la concertation : fin 2024 à fin 2025

### Une phase de finalisation du projet et de restitution de la concertation

À l'issue de la concertation menée entre 2021 et 2024, le projet éolien de la Panière du Fort est entré dans une phase de finalisation, marquée par la consolidation des échanges et l'intégration des retours du territoire. Les derniers Comités de suivi et permanences publiques réalisées en 2025 ont ajusté le projet, notamment en ce qui concerne l'implantation des éoliennes, et les mesures d'accompagnement.

Cette restitution a également été l'occasion de valoriser les contributions citoyennes et de démontrer l'impact concret de la concertation sur le projet final. En parallèle, le Comité de suivi a poursuivi son travail de communication en envoyant des supports de restitution aux habitants des communes pour informer les habitants des prochaines étapes durant l'été 2025. Cette phase de finalisation a ainsi permis de clore le processus de concertation tout en préparant le dépôt du dossier en préfecture.

## Les actions de concertation du projet éolien

### • Comité de suivi n°1

#### Date

Mardi 24 janvier 2023

#### Objectifs

- Co-construire le projet entre les élus, les habitants et wpd onshore France ;
- Échanger sur le développement du projet et répondre aux questions sur l'éolien ;
- Définir des points de vue pour les photomontages ;
- Définir les mesures d'accompagnement ;
- Choisir une communication adaptée autour du projet.

#### Participants

11 participants, dont les membres du Comité de suivi : élus des communes d'implantation et habitants.

#### Participants

Les invitations lancées sur les communes d'Achery et Mayot ont permis à une dizaine de personnes d'assister à l'évènement.

#### Déroulé de l'action

À la suite d'une brève présentation du rôle du Comité de suivi et de sa fonction d'assurer le lien entre le projet et le territoire par l'intermédiaire de ses membres, les participants ont été informés de l'état d'avancement du projet sur plusieurs volets. Ceux-ci comprenaient les aspects écologiques et paysagers, et ensuite l'ensemble de la stratégie et du planning de communication, autour notamment des actions passées et futures. Un dispositif sous forme de jeu de cartes a également permis aux participants d'exprimer leurs remarques et questionnements, permettant ainsi le recueil par wpd onshore France des différentes attentes générées par le projet. Enfin, le premier bulletin d'information, dont la distribution est prévue pour les semaines suivantes, leur a été fourni.





- *Visite du chantier du projet éolien des Marnières*

Date et horaires

Mardi 23 mai 2023 de 15 à 16h.

Objectifs

- Informer le Comité de suivi sur le déroulement d'un chantier
- Donner la possibilité au Comité de suivi de voir une fondation de chantier

Participants

1 participant.

Déroulé de l'action

Le maire de la commune de Mayot a été accueilli sur le site du chantier éolien des Marnières, où il a pu découvrir les fondations en cours de réalisation, en compagnie de nombreux élus du département invités par wpd onshore France. Cette visite a été l'occasion de présenter en détail les différentes étapes d'un chantier éolien, ses caractéristiques techniques et ses installations, ainsi que les méthodes de construction mises en œuvre. L'objectif était d'offrir une vision complète et concrète du déroulement d'un chantier éolien, depuis les premiers travaux jusqu'à la mise en service des machines.



- *1er cycle de permanences publiques sur les études du projet éolien*

Date et horaires

Jeudi 11 mai 2023 et jeudi 25 mai 2023

Objectifs

- Présenter wpd onshore France et le projet aux habitants de la commune de Mayot
- Répondre aux questions sur le projet, notamment le déroulement des études et sur l'éolien

Participants

21 personnes se sont déplacées afin d'assister aux permanences publiques et d'aborder le projet éolien de la Panière du Fort.

Déroulé de l'action

Cette première permanence publique à destination des habitants de la commune de Mayot a permis de présenter wpd onshore France, le projet éolien en cours de développement, ainsi que les grands principes de l'énergie éolienne. Elle s'inscrivait dans la continuité des premières actions de communication,

notamment la diffusion du bulletin d'information n°1, l'installation du mât de mesure et la tenue d'une première permanence à Achery.

Au-delà de la présentation générale, cette rencontre a été l'occasion de répondre aux nombreuses interrogations du public, en particulier sur le déroulement des études techniques et environnementales. Pour favoriser une meilleure appréhension du fonctionnement d'une éolienne, un dispositif de réalité virtuelle a été mis à disposition, permettant aux participants de vivre une immersion au pied d'une éolienne et de mieux appréhender ses dimensions et son intégration dans le paysage.



- **Comité de suivi n°2**

#### Date et horaires

Mardi 6 juin 2023

#### Objectifs

- Présenter les études techniques du projet éolien et restituer les avancées aux participants du COPIL ;
- Aborder l'étude paysagère et la campagne de photomontage prévue ;
- Traiter la 1<sup>ère</sup> campagne acoustique qui représente un temps de contact avec la population ;
- Echanger autour des potentielles mesures d'accompagnement.

#### Participants

8 participants, dont les membres du Comité de suivi : élus des communes d'implantation et habitants.

#### Déroulé de l'action

Le deuxième Comité de suivi s'est tenu en juin 2023 et a permis de franchir une nouvelle étape dans la concertation autour du projet éolien. Cette séance a débuté par une présentation détaillée des éléments structurants du projet : la zone d'étude, le calendrier prévisionnel, ainsi que le contexte écologique et paysager dans lequel s'inscrit le développement du parc. À cette occasion, il a été rappelé que les études paysagères étaient programmées pour le mois de juin, marquant une phase importante dans l'analyse de l'intégration visuelle du projet.

La réunion a ensuite été consacrée à la restitution des résultats des deux campagnes acoustiques menées sur le territoire. Ces données ont servi de base à un atelier participatif, conçu pour permettre aux membres du Comité de suivi de mieux comprendre les spécificités techniques du projet, notamment en matière de bruit et de perception sonore. Cet échange a favorisé l'expression de points de vue variés, tout en renforçant la compréhension collective des enjeux liés à l'implantation des éoliennes.

La séance s'est conclue par une discussion autour des premières pistes de mesures d'accompagnement. Des exemples concrets ont été présentés par l'équipe projet, avant de laisser la parole aux participants pour formuler leurs propres propositions. Parmi les idées évoquées figuraient l'aménagement de sentiers de randonnée, la création d'une aire de jeux à Mayot, ou encore la réhabilitation de la salle des fêtes d'Achery. Ces suggestions ont permis d'initier une réflexion collective sur les retombées positives du projet pour les deux communes, en lien avec les besoins exprimés localement.



- **Comité de suivi n°3**

#### Date et horaires

Jeudi 18 janvier 2024

#### Objectifs

- Informer les participants du Comité de suivi des avancées du projet éolien ;
- Partager les derniers résultats des études menées ;
- Planifier les prochaines étapes pour le projet éolien, notamment les actions de concertation à mener ;

#### Participants

9 participants, dont les membres du Comité de suivi : élus des communes d'implantation et habitants.

#### Déroulé de l'action

Le deuxième Comité de suivi s'est tenu en janvier 2024 et a permis de franchir une nouvelle étape dans la concertation autour du projet éolien. Cette séance a débuté par une présentation détaillée des éléments structurants du projet : la zone d'étude, le calendrier prévisionnel, ainsi que le contexte écologique et paysager dans lequel s'inscrit le développement du parc. À cette occasion, il a été rappelé que les études paysagères étaient programmées pour le mois de juin, marquant une phase importante dans l'analyse de l'intégration visuelle du projet.

La réunion a ensuite été consacrée à la restitution des résultats des deux campagnes acoustiques menées sur le territoire. Ces données ont servi de base à un atelier participatif, conçu pour permettre aux membres du Comité de suivi de mieux comprendre les spécificités techniques du projet, notamment en matière de bruit et de perception sonore. Cet échange a favorisé l'expression de points de vue variés, tout en renforçant la compréhension collective des enjeux liés à l'implantation des éoliennes.

Le Comité de suivi s'est arrêté par une discussion autour des premières pistes de mesures d'accompagnement. Des exemples concrets ont été présentés par l'équipe projet, avant de laisser la

parole aux participants pour formuler leurs propres propositions. Parmi les idées évoquées figuraient l'aménagement de sentiers de randonnée, la création d'une aire de jeux à Mayot, ou encore la réhabilitation de la salle des fêtes d'Achery. Ces suggestions ont permis d'initier une réflexion collective sur les retombées positives du projet pour les deux communes, en lien avec les besoins exprimés localement.



- **Comité de suivi n°4**

#### Date et horaires

Jeudi 20 juin 2024

#### Objectifs

- Continuer le dialogue entamé lors des précédents Comités de suivi ;
- Permettre aux élus et aux habitants d'être intégrés dans le processus de suivi du projet ;
- Informer avec transparence de l'avancée du projet éolien et de ses études ;
- Codécider sur les actions du projet en fonction des invariants.

#### Participants

8 participants, dont les membres du Comité de suivi : élus des communes d'implantation et habitants.

#### Déroulé de l'action

Le quatrième Comité de suivi a été conçu comme un temps fort de co-construction, structuré autour de trois ateliers thématiques : les contraintes d'implantation, les scénarios d'implantation, et l'approfondissement des mesures d'accompagnement. Cette approche a permis d'impliquer activement les participants dans l'analyse et l'orientation du projet.

Le premier atelier a été consacré à l'identification et à la compréhension des contraintes pesant sur le projet. À l'aide de cartographies détaillées et de calques individuels, les participants ont pu explorer trois grands domaines d'enjeux : les infrastructures et contraintes techniques, l'environnement et la biodiversité, ainsi que l'habitat et le patrimoine. Cette lecture croisée a permis de visualiser les zones sensibles et de mieux appréhender les marges de manœuvre du projet.

Le second atelier a porté sur les scénarios d'implantation. Dans un premier temps, les membres du Comité de suivi ont été invités à formuler leurs propres propositions, en tenant compte des contraintes identifiées. Cette phase a permis de faire émerger des visions locales, ancrées dans les usages et les perceptions du territoire. Dans un second temps, trois scénarios ont été présentés, afin de nourrir la discussion et de



comparer les différentes options. Les échanges ont permis de confronter les points de vue et d'identifier les critères de choix les plus partagés.

Le troisième atelier a permis de poursuivre la réflexion sur les mesures d'accompagnement, amorcée lors du Comité de suivi précédent. Les propositions initiales ont été précisées, enrichies et complétées par de nouvelles idées issues des échanges. Les participants ont notamment évoqué des aménagements concrets pour les deux communes, tels que des équipements de loisirs, des cheminements doux ou des actions en faveur de la biodiversité. Ce travail collectif a permis de renforcer la dimension territoriale du projet et de faire émerger des pistes d'actions concrètes, en lien direct avec les attentes locales et en cohérence avec la politique RSE de wpd onshore France.



- *Atelier avec l'école communale d'Achery*

#### Date et horaires

Vendredi 4 octobre 2024

#### Objectifs

- Informer les enfants sur le projet éolien et ses enjeux ;
- Recueillir leurs idées sur les mesures d'accompagnement ;
- Sensibiliser à la transition écologique et à l'aménagement du territoire.

#### Participants

45 enfants de l'école d'Achery, soit deux classes de double niveau, l'une de CE1-CE2 et l'autre de CM1-CM2, accompagnés par les professeurs associés et 3 intervenants wpd onshore France.

#### Déroulé de l'action

Le 4 octobre 2024, un atelier jeunesse a été organisé avec les élèves de l'école d'Achery dans le cadre du projet éolien. L'activité s'est déroulée sous forme d'une balade pédagogique en quatre étapes à travers la commune. Deux classes (CE1-CE2 et CM1-CM2), accompagnées de leurs enseignants et de l'équipe wpd onshore France, ont participé à cette exploration.

À chaque étape, les enfants ont découvert un site concerné par les mesures d'accompagnement proposées. Ils ont été invités à adopter le rôle de professionnels (paysagiste, architecte, fabricant de jeux, etc.) pour nourrir leur réflexion.



Chaque groupe a analysé les usages actuels des lieux et imaginé des aménagements futurs. Les échanges ont été animés de manière ludique, favorisant l'expression libre et la créativité. L'atelier a permis de sensibiliser les enfants à la transition écologique et à l'aménagement du territoire. Les idées formulées ont été recueillies tout au long du parcours. Elles seront présentées au Comité de suivi pour alimenter les réflexions à venir.



- *Questionnaire et stand à la sortie de l'école communale d'Achery*

#### Date et horaires

Vendredi 4 octobre 2024

#### Objectifs

- Parler aux parents des enfants de l'école pour élargir la mobilisation autour du projet éolien ;
- Concerter sur les mesures d'accompagnement ;
- Réaliser une sélection des mesures d'accompagnement réalisées avec le Comité de suivi du projet éolien ;
- Sensibiliser à la transition écologique et à l'aménagement du territoire.

#### Participants

24 questionnaires remplis en ligne et lors du stand face à l'école d'Achery.

#### Déroulé de l'action

Dans le prolongement de l'atelier jeunesse, un questionnaire a été proposé aux parents à la sortie de l'école le 4 octobre 2024. L'objectif était de recueillir leur avis sur les mesures d'accompagnement du projet éolien de la Panière du Fort.

Le formulaire interrogeait les participants sur leur connaissance du projet, les canaux d'information utilisés, et leurs préférences parmi les actions proposées. Les mesures étaient regroupées en trois axes : paysage et patrimoine, cadre de vie, et valorisation du territoire.

Les répondants devaient classer les actions selon leur importance (ex. : enfouissement de lignes, sécurité routière, accessibilité PMR). Une question ouverte permettait également de suggérer des partenaires locaux pour accompagner les projets. Les réponses ont permis d'identifier les priorités des habitants et de compléter les retours issus de l'atelier avec les enfants. Ces données viendront nourrir les prochaines étapes de la concertation et les arbitrages du Comité de suivi.

- *Comité de suivi n°5*

Date et horaires

Jeudi 30 janvier 2025

Objectifs

- Valider définitivement l'implantation du projet, le gabarit associé, et les mesures d'accompagnement pour chacune des communes ;
- Enoncer les résultats du sondage effectué auprès de la population locale afin de nous aiguiller sur les mesures d'accompagnement à prioriser ;
- Ancrer localement le projet à travers les mesures d'accompagnement (prestataires), et le choix du nom de projet ;

Participants

9 participants, dont les membres du Comité de suivi : élus des communes d'implantation et habitants.

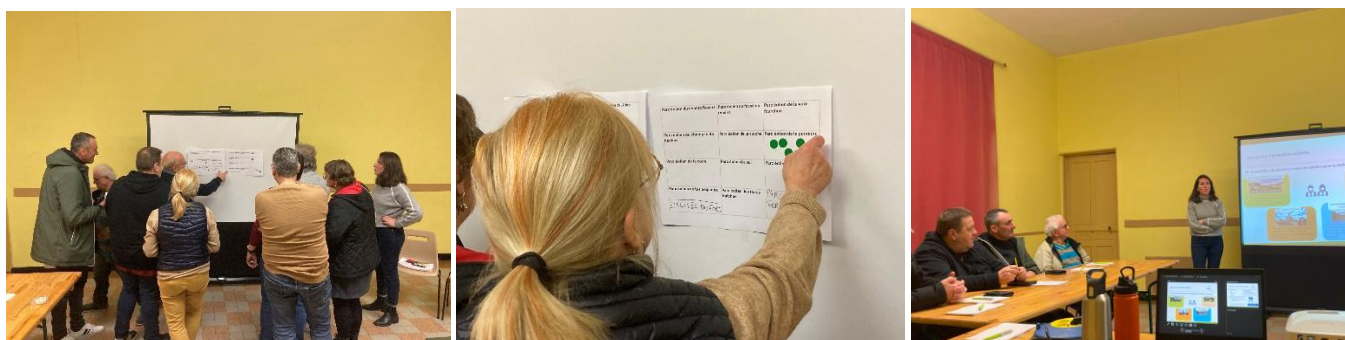
Déroulé de l'action

Les échanges ont confirmé que les attentes des membres du Comité de suivi ont été pleinement respectées, tant sur l'implantation du projet que sur les mesures d'accompagnement retenues. Les caractéristiques du projet ont ainsi été validées par les représentants des communes.

À cette occasion, le nom officiel du projet a été choisi : il s'intitulera désormais Projet éolien de la Pannière du Fort.

wpd onshore France a réaffirmé son engagement à poursuivre les actions de concertation auprès des habitants, répondant ainsi à une demande forte du Comité de suivi.

Enfin, un second bulletin d'information sera diffusé au printemps afin de tenir la population informée des avancées du projet et des prochaines étapes de la concertation.



- 2ème cycle de permanences publiques de restitution de la concertation et de présentation du projet

### Date et horaires

Vendredi 27 et samedi 28 juin 2025

### Objectifs

- Informer la population d'Achery et Mayot sur l'implantation définitive du projet ;
- Expliquer et échanger autour des mesures d'accompagnement du projet éolien ;
- Disposer d'un cadre de discussion autour du projet éolien.

### Participants

12 participants, notamment des riverains du projet éolien.

### Déroulé de l'action

Ces deux permanences publiques organisées à Achery et Mayot ont permis de présenter le projet éolien de la Panière du Fort dans sa version finalisée, ainsi que les principes de fonctionnement de l'énergie éolienne. Elles se sont inscrites dans la continuité des actions de concertation menées depuis le début de la concertation, dans une volonté d'échange en direct avec les habitants.

Au-delà de la présentation du projet, ces rencontres ont été l'occasion d'échanger avec les riverains sur les enjeux techniques, environnementaux et économiques liés à l'éolien. Les participants ont pu découvrir les derniers photomontages, et une exposition thématique dédiée à l'implantation du projet et aux mesures d'accompagnements.

Les échanges ont porté sur la rentabilité de l'énergie éolienne, son impact sur le paysage, la faune, la flore, le bruit, la maintenance des machines, ainsi que la durée de vie des éoliennes. Des précisions ont été apportées sur l'implantation définitive du projet à tous les participants.



## Les actions spécifiques avec les élus locaux

**La concertation avec les élus locaux autour du projet éolien de la Panière du Fort a débuté dès le printemps 2021.** Les premières réunions ont permis de présenter wpd onshore France, d'introduire les enjeux liés au développement de l'éolien sur le territoire, et d'évaluer le potentiel local. À Achery comme à Mayot, les premiers échanges ont porté sur les conditions d'acceptabilité du projet, la distance aux habitations, les retombées économiques et les expériences passées avec d'autres projets.

**En janvier 2022, une nouvelle série de réunions a permis de présenter des photomontages, d'aborder les premières pistes de mesures d'accompagnement, et de répondre aux interrogations des élus.** Ces échanges ont abouti à des délibérations favorables dans les deux communes : en avril 2022 à Mayot, puis en juin 2022 à Achery.

**En parallèle, des contacts ont été établis avec la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, qui s'est montrée favorable au développement des énergies renouvelables sur son territoire.** Des discussions ont été engagées sur la mise en place d'un Comité de suivi intercommunal, les modalités de communication locale (bulletins municipaux, Flash info, réseaux sociaux), et les outils de concertation à mobiliser au lancement des études.

À partir de l'été 2022, la concertation s'est structurée autour d'un suivi régulier avec les élus des deux communes et la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Par ailleurs, différents échanges avec les élus des communes voisines ont eu lieu.

**Les communes limitrophes du projet ont bénéficié de rencontres avec wpd onshore France pour aborder le projet éolien.** Ces rendez-vous ont été pris entre 2022 et 2025 pour communiquer de l'information aux élus locaux et leur permettre d'être mis au courant des avancées du projet éolien de la Panière du Fort.



### 3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS EXPRIMES PAR LES PARTICIPANTS

#### 3.1 Un dispositif de concertation et d'information transparent et ouvert aux participants

Au début de la concertation du projet de la Panière du Fort, de nombreuses contributions se sont concentrées sur la façon dont la celle-ci allait être organisée. Les élus locaux notamment, mais également des habitants intéressés ont alors pris la parole pour exprimer plusieurs conditions quant aux modalités d'écoute et d'échanges sur le projet éolien.

##### - Un besoin de participer au pilotage du projet

Ainsi, des attentes claires et structurantes ont été exprimées quant aux modalités de pilotage du projet, à la circulation de l'information et à la qualité du dialogue entre les parties prenantes. Les participants ont conditionné leur implication dans le projet éolien par une participation au pilotage du projet, dans des modalités à mettre en place collectivement, pour garantir une bonne appropriation du projet.

Parmi les demandes clés, on peut noter le souhait de disposer d'un suivi régulier et structuré du projet, depuis les premières études jusqu'à la concrétisation du projet éolien. Cette attente s'est traduite par des formulations explicites telles que « nous souhaitons suivre le projet de A à Z » ou « on a besoin d'un suivi du dossier », soulignant la nécessité d'une information continue sur les étapes franchies, les décisions prises et les actions engagées. **wpd onshore France a ainsi mis en place un Comité de suivi, en tant qu'espace de veille et de pilotage, garant du dialogue et de l'unité du projet.**

##### - La nécessité d'un processus transparent

Les participants ont insisté sur la transparence de wpd onshore France, tout au long de chacun des étapes du projet éolien. Lors des échanges au début de la concertation, les participants ont insisté sur la nécessité d'une communication transparente, notamment en ce qui concerne les résultats des études, les choix techniques ou environnementaux, et les retours issus des démarches de concertation. Cette demande s'est peu à peu transformée en nécessité après nos échanges avec les élus. Elle vise à renforcer la confiance entre les parties prenantes du projet éolien et à permettre la compréhension partagée des enjeux.

##### - Une communication accessible, claire et réactive

Un autre point important soulevé concerne la transmission des informations sur le projet éolien. **Les participants ont exprimé le besoin de disposer de supports adaptés** pour relayer les avancées du projet auprès du public, de façon claire, accessible et complète. À la suite de la formation du Comité de suivi, les participants ont souligné l'importance de fluidifier la circulation de l'information entre wpd onshore France, le Comité de suivi et les habitants, pour une meilleure réactivité de l'information.

Pour rendre cette communication accessible, wpd onshore France a notamment mis à disposition des photomontages pour mieux appréhender les impacts paysagers du projet et de pouvoir en discuter de manière éclairée. Ils ont souhaité disposer de photomontages pour mieux appréhender les impacts paysagers du projet et de pouvoir en discuter de manière éclairée.

#### - *Un dispositif à continuer jusqu'au chantier*

Les participants ont demandé que le dispositif de concertation se poursuive jusqu'en phase chantier. Ils désirent continuer d'échanger sur le projet éolien jusqu'à sa concrète réalisation. Par exemple, plusieurs participants ont proposé une visite de site éolien, notamment à l'adresse des élus locaux, et idéalement en phase de chantier. Cette initiative permettrait aux membres du Comité de suivi de mieux se projeter sur le potentiel chantier à venir à partir d'une expérience concrète, et de se confronter à ses réalités techniques et logistiques.

Ces contributions sur le dispositif de concertation et d'information confirment le rôle important du Comité de suivi en tant qu'instance d'échanges et de prises de décisions sur le projet éolien. Pleinement ancré dans le territoire, il incarne un dialogue qui se veut ouvert, accessible et exigeant avec les populations locales.

### 3.2 Une transition écologique et énergétique au cœur des préoccupations

Tout au long de la concertation, les membres du Comité de suivi comme les habitants rencontrés lors des permanences publiques, ont exprimé un besoin fort de compréhension des enjeux liés à la transition écologique et énergétique d'un projet éolien. Leurs questions ont porté aussi bien sur le fonctionnement technique des éoliennes, leur efficacité énergétique, leur impact environnemental, que sur leur intégration dans le paysage énergétique national. Les contributions apportées ont permis de nourrir un échange dans lequel la sensibilisation et la pédagogie ont eu le plus grand intérêt.

#### - *Le fonctionnement des éoliennes*

De nombreuses questions ont concerné le fonctionnement des éoliennes : comment produisent-elles de l'électricité ? Quelle est leur efficacité réelle ? Quelle est leur rentabilité énergétique et financière ? Il a été rappelé que l'énergie éolienne est aujourd'hui l'une des sources les plus compétitives du marché, avec un coût de production stable dans le temps, plutôt indépendant des fluctuations des prix des énergies fossiles. Par exemple, une éolienne produit en moyenne 20 à 30 fois plus d'énergie au cours de sa vie qu'il n'en faut pour la construire, l'installer, l'exploiter et la démanteler. Ces éléments ont permis de replacer le projet dans une logique de transition écologique et d'indépendance énergétique.

Les participants ont également interrogé les arrêts temporaires des éoliennes, parfois perçus comme des dysfonctionnements. Il a été précisé que ces arrêts peuvent être liés à la maintenance, aux conditions météorologiques (vents trop faibles ou trop forts), ou à des contraintes du réseau électrique. D'autres participants ont abondé sur l'intérêt de l'éolien par un fonctionnement simple, connu des industriels et facile à reproduire.

- *Un motif éolien déjà présent dans le département*

Certains participants ont évoqué la forte présence d'éoliennes dans la région, exprimant des perceptions **contrastées** : si certains estiment leur nombre excessif, d'autres ont indiqué s'y être habitués, voire ne plus les remarquer. Ces échanges ont permis d'aborder la question de l'acceptabilité paysagère et de souligner l'importance d'une implantation réfléchie, concertée et respectueuse des usages locaux. Enfin, un participant a soutenu qu'il y avait suffisamment d'éoliennes « dans le coin » et qu'il fallait arrêter leur développement.

- *Diversifier les énergies renouvelables*

L'idée de diversifier les sources d'énergie renouvelable a également été évoquée. Quelques participants ont mentionné l'hydroélectricité comme alternative, tout en reconnaissant que cette ressource n'était pas mobilisable localement. **Cette réflexion a ouvert un débat plus large sur la nécessité de produire davantage d'énergie à l'échelle locale, notamment face à l'essor des véhicules électriques, à l'électrification des usages et à l'augmentation des besoins en électricité.** Dans ce contexte, l'éolien a été présenté comme une réponse adaptée, locale, renouvelable et décarbonée, capable de contribuer à la souveraineté énergétique du territoire. Pour autant, quelques participants ne soutiennent pas les énergies renouvelables, coupables pour eux d'enrichir des « promoteurs » au détriment des habitants.

- *La maintenance des éoliennes*

**Des questions concrètes ont également été posées sur la maintenance et la durée de vie des éoliennes.** Il a été expliqué que celles-ci sont entretenues régulièrement par des équipes spécialisées, via une maintenance préventive et curative. En fin de vie, estimée entre 20 et 25 ans, les éoliennes sont démontées, les matériaux recyclés, et le site remis en état. Le socle en béton, souvent source d'inquiétude, a fait l'objet d'explications précises : il est inerte, ne pollue pas les sols, et peut être partiellement ou totalement retiré. Le béton est alors concassé et réutilisé comme granulats, et la ferraille est recyclée. Il est à noter que de nombreuses craintes concernent notamment la santé financière de l'entreprise exploitant les éoliennes. Une question a été posée à de nombreuses reprises : qu'arrivera-t-il le cas où l'exploitant des éoliennes fait faillite ? Les intervenants de wpd onshore France ont abordé, durant ces échanges, les obligations réglementaires existantes autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- *Le bruit et les conditions sonores de fonctionnement des éoliennes*

La question du bruit a aussi été abordée. **Des riverains et des élus ont maintenu que ce sujet était primordial pour la bonne acceptation d'un projet éolien : le bruit issu des éoliennes doit être contenu sous un niveau jugé acceptable par l'ensemble des habitants. Il a été rappelé qu'à 500 mètres de distance, le bruit d'une éolienne est généralement inférieur à 35 décibels, soit l'équivalent d'un réfrigérateur domestique.** Des études acoustiques sont réalisées avant et après la mise en service du parc pour vérifier le respect des normes réglementaires et garantir un confort sonore pour les riverains.

### - *La question des impacts environnementaux*

Plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes sur les impacts environnementaux, notamment sur la **faune et la flore**. Il a été rappelé que des études environnementales approfondies sont systématiquement menées, en particulier sur les chauves-souris et l'avifaune. Les éoliennes n'émettent pas d'ondes nocives, et des mesures de bridage sont prévues à certaines périodes de l'année pour limiter les risques de mortalité animale, notamment en lien avec les cycles de reproduction ou les périodes de migration. Ces mesures sont adaptées aux activités agricoles et aux spécificités écologiques locales, dans une logique de compatibilité entre production d'énergie et préservation de la biodiversité.

Ces échanges ont permis de créer une compréhension commune du projet entre l'ensemble des participants. Le débat d'idées sur la transition écologique et énergétique fut intense et passionnant, avec de nombreux **avis exprimés et prises de positions**. Néanmoins, on observe une volonté très largement majoritaire de concrétiser cette transition, au bénéfice du pays et du territoire local. Ces échanges ont également pu lever certaines inquiétudes, et replacer l'éolien dans une perspective plus large de transition énergétique territoriale. Ils témoignent d'un engagement citoyen fort, d'une volonté de transparence, et d'un dialogue constructif entre les porteurs de projet et les acteurs du territoire.

## 3.3 Une implantation du projet coconstruite dans les limites techniques du projet

L'implantation du parc éolien d'Achery-Mayot a représenté un des points importants de la concertation menée. Largement nourrie par les contributions des membres du Comité de suivi et des habitants rencontrés lors des permanences publiques, l'implantation représente enfin le cœur des modalités techniques d'un projet éolien. Les échanges autour du sujet ont permis d'ancrer le projet en bénéficiant de l'expertise d'usages des participants et de leur connaissance fine du territoire.

### - *Des points de vue paysagers nourris de la concertation*

Lors des Comités de suivi, de nombreux échanges ont permis aux membres d'identifier les espaces les plus pertinents pour représenter les points de vue du projet. Cette demande allait de pair avec la réalisation de l'étude paysagère du projet éolien, et notamment la prise des photos pour alimenter les photomontages. Les participants ont identifié neuf points de vue jugés importants pour la réalisation des photomontages. Ils ont été choisis en fonction de leur sensibilité paysagère ou de leur valeur et intérêt pour les habitants. Ces mêmes photomontages ont d'ailleurs alors été rendus public lors des événements, en plus d'être mis à disposition des membres du Comité de suivi.

### - *Des critères d'implantation au-delà du réglementaire*

Les critères d'implantation relèvent généralement de la technicité d'un projet. Néanmoins, ils représentent des éléments importants pour une bonne appropriation locale d'un projet éolien. Ces critères, définis en lien avec les conseils municipaux, ont été partagés et débattus collectivement.



La concertation a permis de mener un dialogue intense sur la distance aux habitations, élément marquant des critères d'implantation et représentant un sujet parfois bloquant au niveau local. La distance requise par les élus (**distance minimale de 1000 mètres**) est également validée par les habitants. Concernant les autres critères, **il a été expliqué qu'une distance de 200 mètres par rapport aux haies et boisements est obligatoire** afin de protéger les trames vertes. **À propos de la distance entre les futures éoliennes et celles existantes**, les participants se sont mis d'accord pour **une distance de 400 mètres**, pour faciliter l'implantation du projet et son équilibre technique et financier. Ces contraintes ont été posées comme socle commun pour garantir une implantation concertée et respectueuse du cadre de vie des habitants.

#### - *Un échange sur la hauteur des éoliennes*

Les échanges menés lors de la concertation ont enfin permis de statuer sur la hauteur des éoliennes, qui **atteindra 210 mètres en bout de pales**. Cette hauteur proposée est également transmise aux participants lors des actions de concertation, et plutôt acceptée au vu de la distance aux habitations et de la sensibilisation menée lors de la réalisation de l'étude paysagère.

L'implantation du projet n'est pas le fruit d'un simple choix technique : elle est le résultat d'un échange avec le territoire, où chaque contribution a permis d'affiner, d'ajuster et de légitimer les décisions prises.

### 3.4 Des demandes concrètes de partages de la valeur sur les retombées économiques et fiscales

Les participants ont formulé à de nombreuses reprises une attente claire : **que le projet éolien puisse garantir des bénéfices concrets pour le territoire, en l'inscrivant dans une dynamique de développement local. Plusieurs contributions en ce sens traduisent la volonté d'anticiper et de partager les retombées du projet.**

#### - *Informez sur l'étendue des retombées pour les deux communes*

L'une des premières attentes exprimées concerne les retombées fiscales pour les deux communes d'implantation du projet. Au sein des deux communes d'Achery et de Mayot, les élus locaux et les participants « habitants » ont parlé de la même voix lors des temps de concertation. **Les participants demandent à être informés sur les recettes que le projet pourrait générer pour les budgets municipaux, et sur la manière dont ces ressources pourraient être mobilisées pour financer des projets d'intérêt local.** Les retombées fiscales doivent être financièrement intéressantes, en tant que gain substantiel pour les collectivités locales. Ces contributions révèlent une vision pragmatique pour le territoire d'utiliser des projets d'infrastructures au bénéfice des populations. À travers ses retombées fiscales, la transition énergétique devient un levier de développement du territoire.

- *Un partage de la valeur pour le territoire...*

L'ensemble des acteurs de la concertation ont porté une attention particulière sur à la répartition des bénéfices entre les différents acteurs du territoire. Une question a ainsi été posée sur les revenus perçus par les propriétaires fonciers accueillant les éoliennes. Cette contribution souligne l'importance d'une répartition juste des retombées économiques, entre collectivités, riverains et propriétaires privés.

Sur le même sujet, il a été proposé la mise en place de conventions de passage pour l'usage ou l'aménagement de chemins communaux ou ruraux. Cette idée suggère que le projet éolien pourrait aussi être l'occasion d'améliorer certains itinéraires de mobilité locale, en lien avec les besoins des habitants et les usages agricoles ou récréatifs.

- *...et pour les habitants*

Des membres du Comité de suivi ont exprimé une demande que les habitants puissent bénéficier directement du projet, au-delà des retombées fiscales pour les communes. Cette contribution propose une réflexion sur des formes de redistribution plus directe, qu'il s'agisse de services, d'équipements ou d'initiatives citoyennes soutenues par le projet éolien. À ce titre, les participants ont également évoqué la possibilité que ces retombées prennent la forme de mesures d'accompagnement, coconstruites avec les élus et les habitants, en lien avec les besoins identifiés sur le terrain. **Cette approche a ouvert la voie à des actions ciblées, en matière de cadre de vie, d'environnement et de biodiversité, ou encore de paysage et de patrimoine** (voir les contributions sur les mesures d'accompagnement).

Tout le long des actions réalisées pour la concertation du projet éolien, les participants ont rappelé que l'appropriation locale repose énormément sur sa capacité à créer de la valeur et à la partager.

### 3.5 Des mesures d'accompagnement au bénéfice des habitants des communes

La démarche de concertation a permis de faire émerger une diversité d'idées de mesures pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'intégration du projet éolien dans le territoire. Les participants ont demandé que le projet éolien puisse répondre aux enjeux locaux déjà existants et à devenir un vecteur d'amélioration de la vie des habitants.

- *La réalisation d'une liste d'actions potentielles par le Comité de suivi*

Le Comité de suivi, après un travail réalisé durant plusieurs sessions, a proposé des axes sur lesquelles les mesures d'accompagnement peuvent être bâties. Ce large spectre de propositions de mesures a ensuite été débattu par les participants durant toute la concertation, pour affiner et disposer de mesures concrètes, réalistes et validées par les populations. La mise en débat de cette liste a généré d'importantes contributions qui ont permis de modifier et d'affiner ces premières propositions.

Voici la liste d'actions potentielles mise en débat, construite autour de 4 axes thématiques, qui ont guidé la concertation sur les mesures d'accompagnement :

- **Axe 1 - Environnement et biodiversité**
  - Action 1. Plantations de haies/arbres, comme solution au problème de ruissellement ;
  - Action 2. Solutions aux problèmes de surpopulation de pigeons (éloignement sonore et chasse).
- **Axe 2 - Paysage et patrimoine**
  - Action 3. Enfouissement de lignes électriques, notamment rue Paul Doumer à Achery ;
  - Action 4. Réfection de la toiture de l'église d'Achery ;
  - Action 5. Nettoyage de la toiture et du clocher à Mayot ;
  - Action 6. Plantations autour de l'église.
- **Axe 3 - Cadre de vie**
  - Action 7. Création d'aire de jeux à Mayot ;
  - Action 8. Travaux de voiries/trottoirs ;
  - Action 9. Aménagement de l'aire de jeux d'Achery ;
  - Action 10. Réhabilitation de la salle des fêtes d'Achery ;
  - Action 11. Aménagements pour la sécurité routière ;
  - Action 12. Aménagement d'un étang à Mayot ;
  - Action 13. Aménagement de chemin de randonnée ;
  - Action 14. Aire de rencontre intergénérationnelle ;
  - Action 15. Accessibilité PMR ;
  - Action 16. Aire de repos.
- **Axe 4 – Tourisme et valorisation du territoire**
  - Action 17. Aménagement des chemins de randonnés ;
  - Action 18. Signalisation des chemins de randonnés.

- **L'avis de la concertation sur les propositions du Comité de suivi**

Des participant ont abordé la mise en place ou l'amélioration de nouveaux équipements publics, notamment au sein d'espaces publics existant, pour les transformer et adapter leurs usages. À Achery, les participants ont proposé de réaménager l'aire de jeux existante, en intégrant des éléments de confort, de sécurité et de végétalisation. D'autres propositions ont concerné la réhabilitation de la salle des fêtes, lieu central de la vie associative et intergénérationnelle, ainsi que la réfection de la toiture de l'église, bâtiment patrimonial emblématique de la commune. Les participants ont insisté sur le fait de renforcer l'attractivité des équipements et des espaces publics locaux, puisque c'est là qu'ils y passent la plupart de leur temps. Il y a derrière cette contribution une volonté assumée des participants de soutenir les dynamiques locales et de favoriser la rencontre entre les habitants des deux communes.

Les questions de sécurité et d'accessibilité ont également été largement abordées. Des besoins ont été exprimés en matière de voirie, de trottoirs et d'aménagements pour la sécurité routière, notamment à l'entrée de la commune d'Achery, au niveau de la D13. Les participants ont souligné l'importance de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), en réparant les

chaussées endommagées, et en installant des passages piétons et des barrières de protection. Ces propositions visent à créer un espace public plus fluide, plus inclusif et plus sûr pour tous les usagers.

**Sur le plan environnemental et paysager, plusieurs participants demandent la plantation de haies et d'arbres, pour atténuer l'impact visuel du parc éolien, renforcer la trame verte locale, et améliorer la gestion des eaux pluviales.** L'enfouissement de lignes électriques, notamment rue Paul Doumer à Achery, a également été évoqué pour réduire la pollution visuelle, et particulièrement signalé lors de la concertation. À Mayot, l'aménagement d'un étang communal a été proposé, à la fois comme espace de biodiversité et comme lieu de détente pour les habitants.

**Des participants ont suggéré la mise en place de solutions pour lutter contre la surpopulation de pigeons, tandis que d'autres ont évoqué la nécessité de limiter les inondations et les coulées de boue, notamment à la suite d'intempéries récentes.**

**Les propositions ont ciblé des problématiques locales spécifiques, révélant l'expertise du quotidien des habitants et des élus locaux.**

#### *- Les propositions des enfants de l'école d'Achery*

**Les enfants ont également émis de nombreux retours sur ces mesures d'accompagnement à l'issue d'une journée de balades sur site.** Les propositions ont apporté un regard sensible et pertinent sur les besoins du territoire. À l'église d'Achery, ils ont suggéré **des plantations paysagères, l'installation de cabanes à oiseaux, la création d'un espace comestible, la réparation des bancs et des escaliers, ainsi que l'ajout de rampes d'accessibilité.** Ils ont également proposé de remplacer les graviers bruyants par un revêtement plus agréable, et d'installer des panneaux solaires pour produire de l'électricité.

Concernant l'aire de jeux d'Achery, **les enfants ont recommandé de remplacer les équipements vétustes, d'ajouter des jeux d'eau, des trampolines sécurisés, une tyrolienne, un skate-park, ainsi que des espaces de repos pour les parents.** Ils ont insisté sur la nécessité de sécuriser les accès, de végétaliser les abords avec des lavandes, cerisiers et saules pleureurs, et de préserver une ambiance boisée en évitant le béton. Ils ont aussi proposé l'installation d'un abri en bois, de lumières solaires, d'un compost, et d'un rack à vélos à l'entrée.

**Dans la rue du Fort, les enfants ont proposé l'aménagement d'une aire de repos et la valorisation des chemins de randonnée,** qu'ils fréquentent régulièrement à pied ou à vélo. Ils ont exprimé leur attachement au paysage et leur intérêt pour les éoliennes, perçues non pas comme une nuisance, mais comme un élément du territoire.

**Ces contributions, d'une grande richesse, montrent que les mesures d'accompagnement ne sont pas perçues comme de simples compensations, mais comme une opportunité de transformation du territoire.** Elles traduisent une vision partagée du projet éolien comme un outil de développement local, capable de répondre à des besoins concrets, de renforcer la cohésion sociale, et de soutenir la transition écologique à l'échelle des communes.

## 4. ANNEXES

### 4.1 Calendrier de la concertation

| Date de l'action | Objet – nom de l'action                      | Nature de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06/05/2021       | Réunion avec les élus d'Achery               | Première présentation de wpd onshore France et du potentiel éolien sur la commune.                                                                                                                                                                                                                           |
| 26/05/2021       | Réunion avec les élus d'Achery               | Réunion d'échange avec le maire pour présenter le projet et évoquer les conditions d'acceptabilité.<br>Le maire s'est montré ouvert, malgré des réticences au sein du conseil municipal.<br>Plusieurs sujets ont été abordés : retombées locales, foncier, et retour d'expérience sur d'anciens projets.     |
| 26/07/2021       | Réunion avec la commune de Mayot             | Temps de présentation de wpd onshore France et d'information sur le potentiel éolien.                                                                                                                                                                                                                        |
| 27/07/2021       | Réunion avec la commune d'Achery             | Temps de présentation de wpd onshore France et d'information sur le potentiel éolien.                                                                                                                                                                                                                        |
| 28/10/2021       | Réunion d'information avec les élus de Mayot | Réunion d'information avec les élus pour présenter le projet et échanger sur les mesures d'accompagnement.<br>Intérêt exprimé pour la réhabilitation d'un ancien étang à Mayot et pour la bourse aux arbres.<br>Les élus ont découvert de nouveaux éléments et prévoient d'en discuter en conseil municipal. |
| 13/01/2022       | Réunion avec la commune d'Achery             | Réunion avec le maire et des élus pour échanger sur l'implantation potentielle du projet, la distance aux habitations, les mesures d'accompagnement et le démantèlement.                                                                                                                                     |
| 15/01/2022       | Réunion avec la commune de Mayot             | Réunion de présentation du projet avec la maire de Mayot et plusieurs conseillers municipaux. Présentation des photomontages et réflexions autour des mesures d'accompagnement et de la distance suffisante aux habitations.                                                                                 |
| 07/06/2022       | Réunion d'information avec les élus d'Achery | Présentation du projet en conseil municipal pour informer et répondre aux premières interrogations. Questions – réponses avec les élus sur les éoliennes, et notamment l'intérêt pour la commune et la proximité aux habitations. Délibération favorable du Conseil municipal.                               |
| 22/07/2022       | Réunion avec la commune de Mayot             | Réunion avec les élus de Mayot pour anticiper les prochaines étapes du projet et organiser la communication locale.<br>Plusieurs sujets ont été abordés : foncier, urbanisme, convention chemins, et Comité de suivi intercommunal.                                                                          |
| 14/10/2022       | Rencontre avec la mairie de Danizy           | Réunion avec la maire de Danizy afin d'aborder le potentiel éolien des communes d'Achery et de Mayot                                                                                                                                                                                                         |
| 28/10/2022       | Réunion avec la commune de Mayot             | Réunion de travail avec la maire de Mayot pour préparer les prochaines étapes du projet.<br>Présentation du Comité de suivi, du mât de mesure et du calendrier prévisionnel de concertation.<br>Réflexion autour de la composition du Comité de suivi.                                                       |
| 21/11/2022       | Réunion avec la commune de Travecy           | Réunion avec le maire de Travecy afin d'aborder le potentiel éolien des communes d'Achery et de Mayot                                                                                                                                                                                                        |



|                                |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22/11/2022                     | Réunion avec la CA Chauny-Tergnier-La-Fère                            | Présentation du projet à la CA Chauny-Tergnier-La-Fère. Proposition d'une journée pédagogique avec les écoles du territoire et échange autour des mesures d'accompagnement et leur possible élargissement à l'échelle intercommunale.                                                                     |
| 24/11/2022                     | Réunion d'information avec les élus des communes d'Achery et de Mayot | Réunion de coordination avec les maires pour anticiper les prochaines étapes du projet. Plusieurs sujets ont été abordés : foncier, communication locale, urbanisme, et Comité de suivi. Concernant la communication, les élus insistent sur la diffusion d'informations régulières sur le projet éolien. |
| 08/12/2022                     | Rencontre avec la commune de Vendeuil                                 | Réunion avec le maire de Vendeuil afin d'aborder le potentiel éolien des communes d'Achery et de Mayot                                                                                                                                                                                                    |
| 24/01/2023                     | Comité de suivi n°1                                                   | 1 <sup>ère</sup> réunion du Comité de suivi sur l'avancement du projet éolien d'Achery-Mayot                                                                                                                                                                                                              |
| 11/05/2023<br>et<br>25/05/2023 | 1 <sup>er</sup> cycle de permanences publiques                        | Permanences publiques ouvertes au public sur les études du projet éolien d'Achery-Mayot.                                                                                                                                                                                                                  |
| 23/05/2023                     | Visite du chantier du projet éolien des Marnières                     | Visite du chantier d'un projet éolien afin d'observer les conditions de construction d'un parc éolien et de son fonctionnement en présence d'intervenants spécialisés.                                                                                                                                    |
| 06/06/2023                     | Comité de suivi n°2                                                   | 2 <sup>ème</sup> réunion du Comité de suivi sur l'avancement du projet éolien d'Achery-Mayot                                                                                                                                                                                                              |
| 12/09/2023                     | Réunion avec la CA Chauny-Tergnier-La-Fère                            | Réunion d'avancement avec la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère : concertation, avancement des études, délibération des communes voisines.                                                                                                                                                |
| 12/10/2023                     | Réunion avec la commune de Mayot                                      | Réunion de suivi pour préparer les prochaines étapes du projet. Présentation des prochaines actions de concertation avec des permanences publiques et de la démarche ZAER.                                                                                                                                |
| 19/10/2023                     | Réunion avec la commune d'Achery                                      | Réunion de suivi pour préparer les prochaines étapes du projet et présenter la convention chemins. Présentation des prochaines actions de concertation avec des permanences publiques et de la démarche ZAER.                                                                                             |
| 18/01/2024                     | Comité de suivi n°3                                                   | 3 <sup>ème</sup> réunion du Comité de suivi sur l'avancement du projet éolien d'Achery-Mayot                                                                                                                                                                                                              |
| 20/06/2024                     | Comité de suivi n°4                                                   | 4 <sup>ème</sup> réunion du Comité de suivi sur l'avancement du projet éolien d'Achery-Mayot                                                                                                                                                                                                              |
| 04/10/2024                     | Atelier avec l'école d'Achery                                         | Atelier avec les enfants de l'école d'Achery pour aborder les mesures d'accompagnement du projet éolien et l'expertise des enfants.                                                                                                                                                                       |
| 04/10/2024<br>au<br>15/01/2025 | Questionnaire en ligne et en papier sur les mesures d'accompagnement  | Questionnaire mis en ligne et disponible en papier en mairies d'Achery et de Mayot pour participer aux mesures d'accompagnement sur le périmètre du projet éolien.                                                                                                                                        |
| 30/01/2025                     | Comité de suivi n°5                                                   | 5 <sup>ème</sup> réunion du Comité de suivi sur l'avancement du projet éolien d'Achery-Mayot                                                                                                                                                                                                              |
| 13/02/2025                     | Rencontre avec la mairie d'Anguilmcourt-le-Sart                       | Réunion avec le maire d'Anguilmcourt-le-Sart afin d'aborder le potentiel éolien des communes d'Achery et de Mayot et les accès au projet.                                                                                                                                                                 |
| 04/03/2025                     | Réunion avec la CA Chauny-Tergnier-La-Fère                            | Présentation du projet éolien à la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Retour sur la concertation menée en 2023-2024, les mesures d'accompagnement coconstruites avec le COPIL, et les retombées fiscales attendues.                                                                      |
| 03/04/2025                     | Réunion d'information avec les élus d'Anguilmcourt-le-Sart            | Présentation du projet en conseil municipal pour informer sur le projet : implantation, visibilité depuis le bourg, retombées                                                                                                                                                                             |

|                                |                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                |                                                       | locales, et accès au projet. Délibération favorable du Conseil municipal pour l'utilisation des chemins et voiries communales.                                                                                                                                                                  |
| 27/06/2025<br>et<br>28/06/2025 | <b>2<sup>ème</sup> cycle de permanences publiques</b> | Permanences publiques ouvertes au public sur les études du projet éolien d'Achery-Mayot.                                                                                                                                                                                                        |
| 16/07/2025                     | <b>Réunion avec le Conseil Départemental</b>          | Présentation du projet éolien à la représentante du Conseil Départemental du canton de Tergnier.<br>Retour sur la concertation menée sur le projet, les mesures d'accompagnement coconstruites avec le COPIL, et les retombées fiscales attendues.                                              |
| 09/2025                        | <b>Réunion avec les élus d'Achery</b>                 | Réunion de suivi avec la maire de Mayot et plusieurs conseillers municipaux. Validation des mesures d'accompagnement, présentation de la procédure de dépôt et étapes de l'instruction.                                                                                                         |
| 09/2025                        | <b>Réunion avec les élus de Mayot</b>                 | Réunion de suivi avec le maire d'Achery et plusieurs conseillers municipaux. Validation des mesures d'accompagnement, présentation de la procédure de dépôt et étapes de l'instruction.                                                                                                         |
| 18/09/2025                     | <b>Réunion de comité projet</b>                       | Réunion de présentation du projet et d'échange avec les élus des communes d'implantation, des communes voisines du périmètre d'enquête publique, du représentant de la CA Chauny-Tergnier-La-Fère, et membres du comité de suivi, avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. |